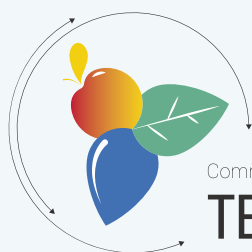


RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

REUSSIR
ACCOMPLIR
PROGRESSER
CRIER
ENSEMBLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

(En application de l'article D2224-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales)

SYNTHÈSE

01

Les compétences

01

Le territoire

02

La territorialisation de la gestion des déchets sur Terre d'Auge

02

Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire

La collecte bicompartimentée en porte à porte

La collecte du verre en points d'apport volontaire

05

Transfert et traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire

Quai de transfert de Touques

Ordures ménagères résiduelles

Déchets recyclables (sauf verre)

Verre

05

Les déchetteries

Déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque

Dépôt surveillé Terre d'Auge au Breuil en Auge

Tarifs applicables sur la déchetterie de Pont l'Evêque

08

Modalités d'exploitation

09

Eco-organismes

10

Equipements et exploitants de gestion des déchets dans le périmètre proche du territoire

INDICATEURS TECHNIQUES

11

Tonnages collectés en PAP et PAV

13

Tonnages collectés en déchetteries

Déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque

Dépôt surveillé Terre d'Auge au Breuil en Auge

15

Indice de réduction des quantités de déchets

15

Filières de traitement des déchets collectés en déchetteries

18

Localisation, capacités et exploitants des unités de traitement

19

Tri des emballages

21

Valorisation des emballages ménagers

22

Traitement des ordures ménagères résiduelles

23

Prévention et réduction de l'impact de la gestion des déchets

INDICATEURS FINANCIERS

24

Dépenses réalisées en 2019

a. Dépenses en section de fonctionnement

b. Dépenses en section d'investissement

25

Recettes réalisées en 2019

a. Recettes en section de fonctionnement

b. Recettes en section d'investissement

27

Coût aidé

28

Coût complet par étapes techniques

SYNTHÈSE

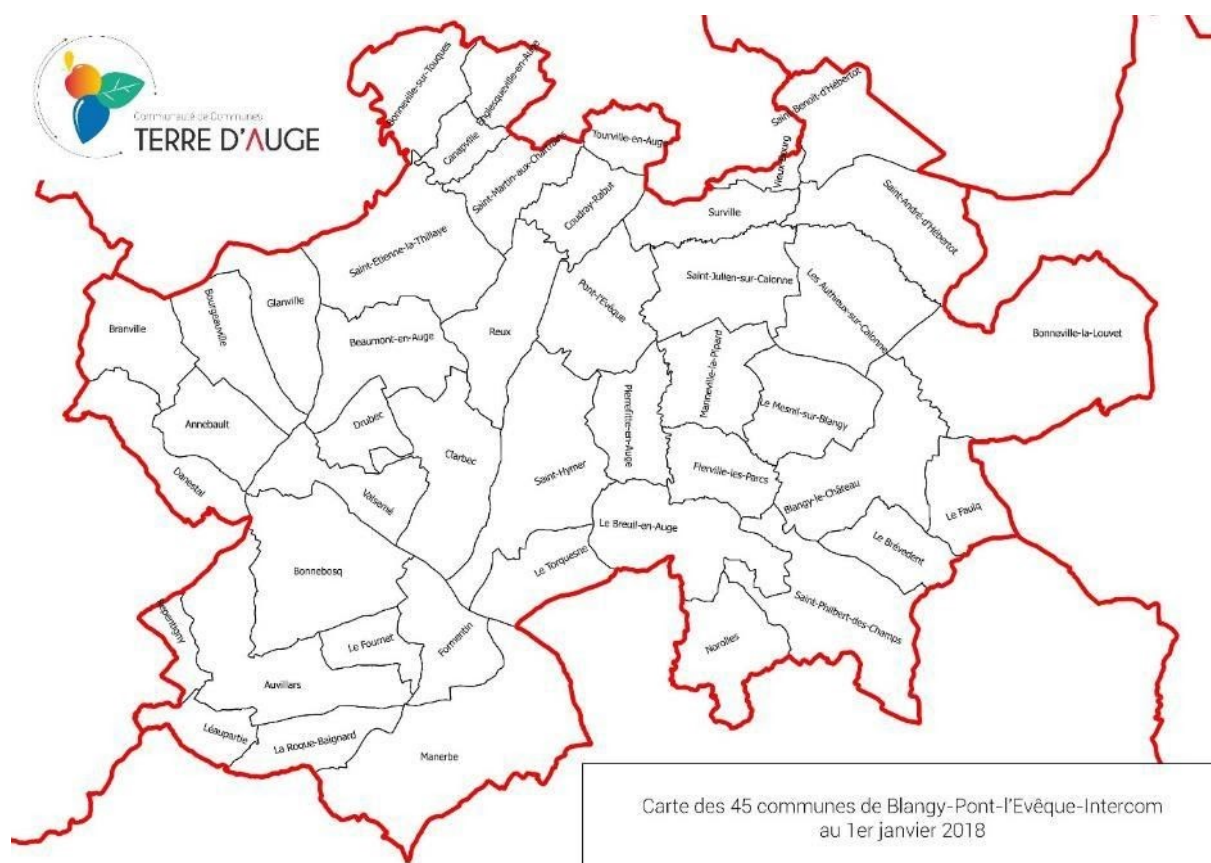
Les compétences

La Communauté de communes Terre d'Auge (CCTA) est compétente en matière de « *collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés* ».

CCTA a transféré sa compétence « *traitement* » au Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE).

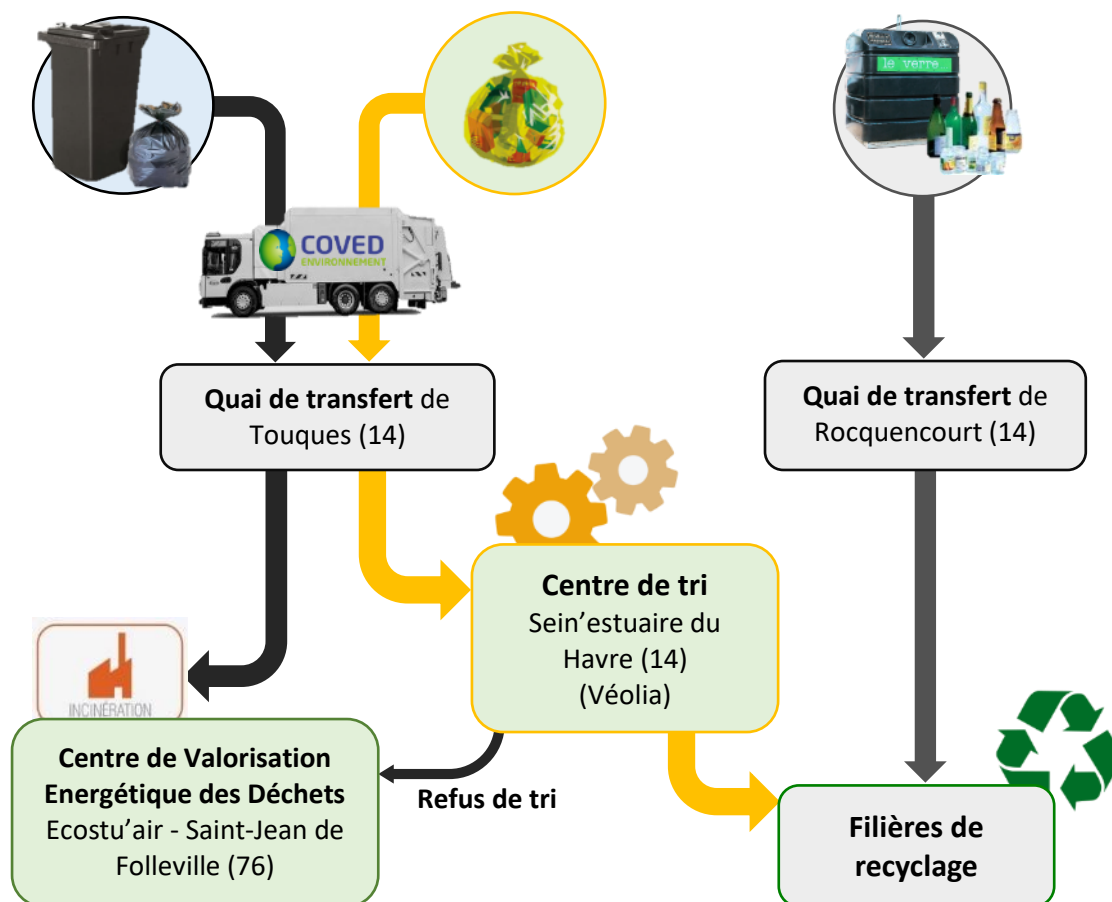
Le territoire

CCTA se compose de 45 communes qui rassemblent 19 916 habitants (INSEE 2018).



En 2019, la population INSEE de la Communauté de Communes Terre d'Auge est estimée à 19 770 habitants.

référer au rapport sur le prix et la qualité du service déchets 2019 réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération :



La collecte en benne bi-compartmentée en porte à porte

Les Ordures Ménagères (OM), c'est-à-dire les déchets ménagers recyclables issus de la collecte sélective (CS) et les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), sont collectées auprès des foyers de CCTA en porte à porte (ponctuellement dans certains hameaux en points de regroupement).

Ces déchets sont déposés majoritairement dans des **sacs**, et parfois dans des **bacs** quand les particuliers en disposent. Les sacs jaunes pour la CS sont disponibles gratuitement dans les mairies ou à la déchetterie Terre d'Auge à Pont-l'Évêque sur présentation de la carte d'accès au site.

La collecte des OMr et CS est hebdomadaire et réalisée lors de la même tournée, avec des camions de 26T bi-compartmentés et une mini benne pour les chemins difficiles d'accès.

Compte tenu de leur production de déchets, certains établissements bénéficient d'une collecte supplémentaire. Ainsi, certains professionnels listés de Pont l'Évêque, disposent de deux collectes hebdomadaires.

Le village Normandy Garden situé sur les communes de Branville et Danestal, dispose également de deux collectes hebdomadaires d'OM.

Du 1^{er} juillet au 31 août, une seconde collecte hebdomadaire d'OM est organisée pour les établissements suivants, situés autour du lac de Pont l'Evêque :

- Hôtel-restaurant « Eden Park »
- Domaine du Houvre
- Camping du lac
- Restaurant « La Cidria »

Les jours de collecte par commune sont présentés sur la carte suivante :



I.3.2. La collecte du verre en point d'apport volontaire

La collecte du verre est assurée en Points d'Apport Volontaire (PAV) équipés de colonnes aériennes de 3 m³ et 4 m³ et de colonnes enterrées de 4 m³, réparties sur l'ensemble du territoire de Terre d'Auge. Sont ainsi installées **49 colonnes à verre, dont 27 enterrées**. Ces colonnes sont collectées selon leur remplissage.

Pour la collecte du verre sur les 10 communes intégrées au 01/01/2018, la gestion des colonnes est assurée, via convention, par l'agglomération de Lisieux. Les données relatives à cette collecte sont publiées dans le rapport sur le prix et la qualité du service déchets 2019 réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

Transfert et traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire

Quai de transfert de Touques

Les déchets ménagers (OMr et CS) transitent par le **centre de transfert de Touques** dont la compétence incombe au SEVEDE. L'objectif est de massifier le flux de déchets et optimiser le transport vers les installations de traitement/tri.

Ordures ménagères résiduelles

Les OMr produites sur le territoire de la communauté de communes Terre d'Auge sont ensuite **incinérées au centre de valorisation énergétique des déchets de l'estuaire « Ecostu'air »** par le Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des déchets de l'Estuaire (SEVEDE). Cette usine d'incinération est située à Saint Jean de Folleville, dans le département de la Seine Maritime (76).

Déchets recyclables (sauf verre)

Les déchets issus de la collecte sélective en porte à porte sont transportés au centre de tri « Sein'Estuaire » exploité par Véolia au Havre (76).

Verre

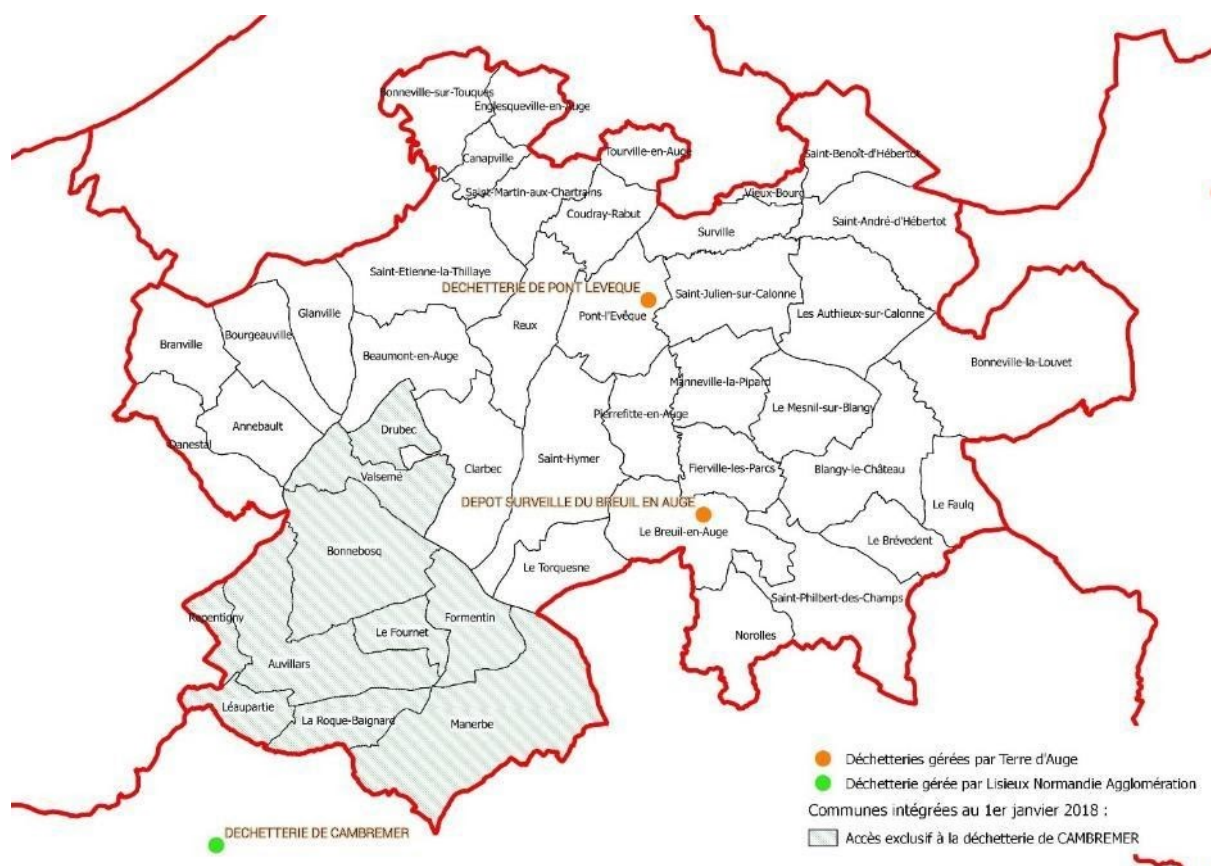
Après collecte en apport volontaire, le verre est directement transporté au centre de tri de Rocquencourt, près de Caen (14), exploité par GDE.

Concernant le traitement des déchets collectés sur les 10 communes gérées par convention par Lisieux Normandie Agglomération, vous pourrez trouver les informations dans leur rapport.

Les déchetteries

La communauté de communes Terre d'Auge exploite en haut de quai **deux déchetteries** (situées à Pont l'Evêque et Le Breuil en Auge) ouvertes exclusivement aux habitants des 35 communes. Trois agents sont employés à la gestion de ces sites à plein temps, ainsi qu'un renfort en contrat aidé à temps non complet.

Les habitants des dix communes intégrées le 1^{er} janvier 2018 ont exclusivement accès à la déchetterie de Cambremer.



Déchetterie Terre d'Auge à Pont-l'Evêque

La déchetterie Terre d'Auge à Pont-l'Evêque dispose de 11 bennes en haut de quai :

Flux de matière	Nombre de bennes
Bois (30 m³)	2
Ferraille (30 m³)	1
Cartons (30 m³)	2
Encombrants incinérables (30 m³)	1
Encombrants enfouissables (30 m³)	1
Mobilier (30 m³)	1
Gravats (15 m³)	2
Déchets Industriels Banals (DIB) (15 m³)	1

En complément, plusieurs espaces permettent de collecter d'autres flux :

- **Déchets verts** : dépôts à plat
- **Amiante** : 1 benne disponible en bas de quai,
- **Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) et les lampes usagées** : 2 armoires spécifiques,
- **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)** : caisses métalliques,
- **Huiles** : une colonne aérienne,
- **Cartouches d'encre**, des **piles** et **batteries**, et des **cartouches de café Nespresso** : collectés séparément dans des contenants spécifiques.

La déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 18h, sauf le jeudi matin où elle est fermée ainsi que le dimanche et jours fériés.

Dépôt surveillé Terre d'Auge au Breuil en Auge

Le dépôt surveillé Terre d'Auge au Breuil en Auge se compose d'une **aire de dépôt des déchets verts** et de 3 bennes haut de quai :

- Encombrants
- Cartons
- Ferraille

Ce site est ouvert de 14h à 17h le 1^{er} samedi du mois sur la période du 01/11 au 31/03, et tous les mercredis et samedis de 14h à 17h du 01/04 au 31/10.

Tarifs applicables sur la déchetterie Terre d'Auge à Pont-l'Evêque

Les **particuliers** et les services des communes de la communauté de communes Terre d'Auge effectuent des dépôts à titre gratuit.

Les **professionnels** doivent s'acquitter, à réception de l'avis des sommes à payer émis par CCTA des sommes indiquées ci-dessous. Le forfait minimum est fixé à 1m³ :

Matériaux	Professionnels du territoire	Professionnels hors territoire
Déchets verts	17 €/m ³	18 €/m ³
Féailles-métaux	10 €/m ³	10 €/m ³
Encombrants	12 €/m ³	13 €/m ³
Bois	10 €/m ³	11 €/m ³
Gravats -Inertes	17 €/m ³	18 €/m ³
Déchets amiantés	20 €/m ³	30 €/m ³
DDS (Déchets Dangereux Spécifiques : acides, bases, peintures, liquides inflammables, aérosols, phytosanitaires,...)	1,60 €/kg	1,60 €/kg
Huiles végétales	1,60 €/kg	1,60 €/kg
Batteries	1,60 €/kg	1,60 €/kg

Le dépôt admissible de déchets par jour par usager ne peut excéder 2m³ pour les particuliers et limité à un véhicule utilitaire de moins de 3,5 tonnes de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) pour les professionnels.

Pour les déchets amiantés, le dépôt maximum est fixé à 1m³ par semaine pour tous les usagers.

Modalités d'exploitation

Dénomination du marché	Titulaire	Début du contrat	Fin du contrat
Collecte en porte à porte et transport des ordures ménagères et assimilés et des recyclables (Emballages et papier en mélange)	COVED	01/07/2017	30/06/2023
Transport et tri des déchets recyclables issus de la collecte sélective	Véolia	01/04/2012	30/03/2020
Collecte sélective du verre en apport volontaire, transport du verre et lavage des colonnes	GDE	01/04/2012	30/03/2020
Fourniture, entretien, lavage des colonnes enterrées d'apport volontaire du verre	CITEC ENVIRONNEMENT	03/08/2015	02/08/2019
Fourniture de sacs plastiques pour la collecte des emballages ménagers	BARBIER	11/07/2016	10/07/2020
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des encombrants collectés en déchetterie	IPODEC	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement, traitement et/ou valorisation du bois collecté en déchetterie	COVED	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des gravats collectés en déchetterie	JMR Transport	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des déchets verts collectés en déchetterie	JMR Transport	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des déchets métalliques collectés en déchetterie	PASSENNAUD	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des cartons collectés en déchetterie	PASSENNAUD	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement et traitement des déchets dangereux des ménages des professionnels collectés en déchetterie	MADELINE	01/04/2019	31/03/2023
Enlèvement et traitement des déchets amiantés collectés en déchetterie	IPODEC	01/04/2019	31/03/2023

Pour les 10 communes intégrées au 01/01/2018, ces informations sont retranscrites dans le rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

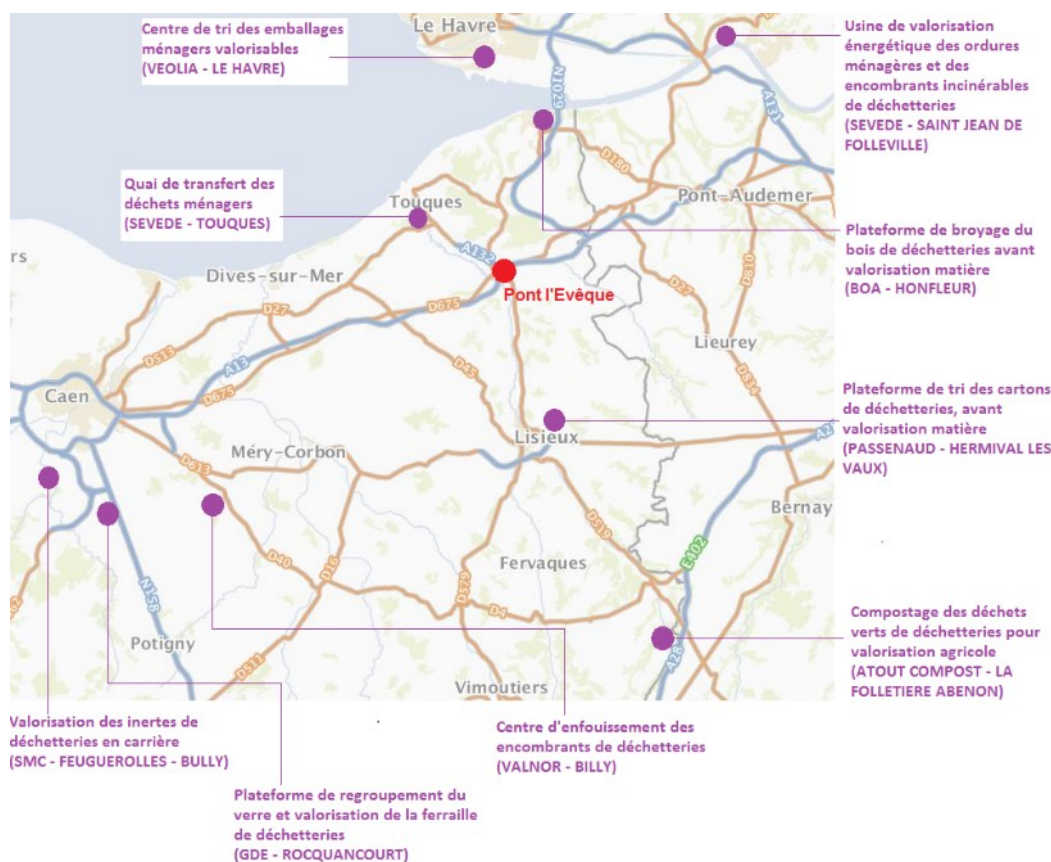
Eco-organismes

CCTA adhère aux éco-organismes suivants :

Eco-organismes	Déchets concernés	Missions
CITEO (anciennement Ecoemballages et Ecofolio)	Emballages ménagers	Organiser le dispositif national du tri et du recyclage : mieux trier, recycler plus et réduire les emballages ménagers
	Papiers	Inciter au geste de tri, orienté vers une collecte financièrement maîtrisée, faire de l'éco-conception la base de toute production
ESR (anciennement Ecosystèmes et Recylum)	DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Collecte et recyclage
	Lampes et tubes usagés	Collecte et recyclage
EcoDDS	Déchets Diffus Spécifiques	Collecter et traiter les déchets chimiques des particuliers
EcoTLC	Textiles, Linges de maison et Chaussures	Sensibilisation, et rapprochement des parties prenantes, du concepteur au recycleur
Corépile	Piles et accumulateurs	Collecte et recyclage
Eco-Mobilier	Déchets d'ameublement	Collecte et recyclage

Pour les 10 communes intégrées au 01/01/2018, ces informations sont retranscrites dans le rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

Equipements et exploitants de gestion des déchets dans le périmètre proche du territoire



INDICATEURS TECHNIQUES

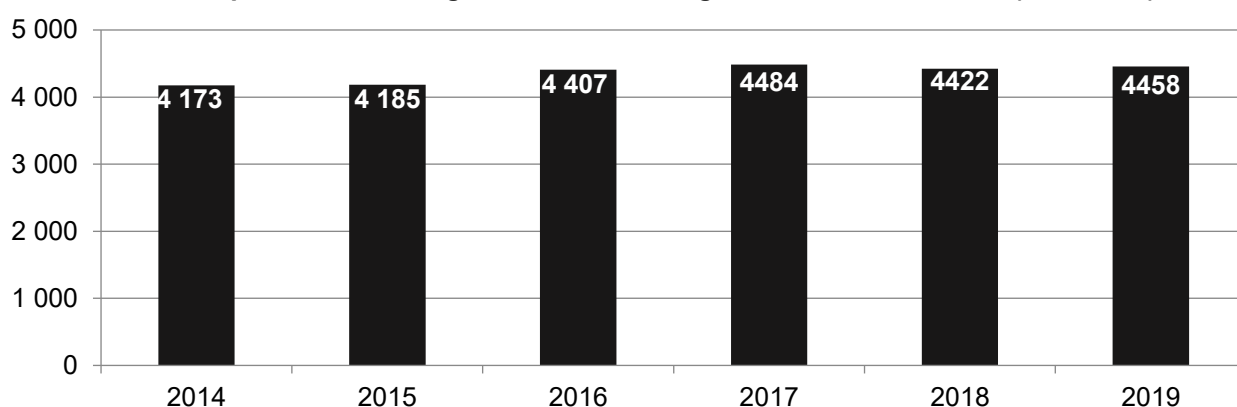
Tonnages des collectes en PAP et PAV

Les tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire pour l'année 2019, en comparaison avec l'année précédente, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

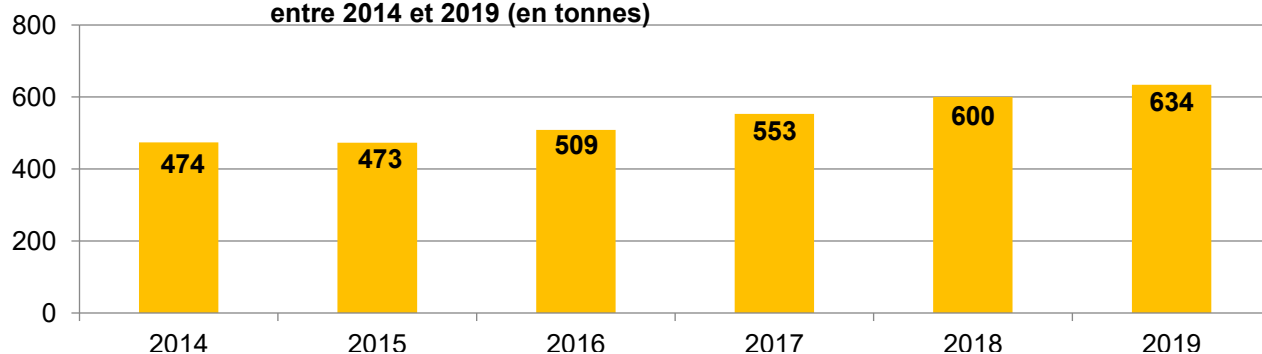
Flux	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Ratio 2019 kg/an/hab (population municipale)	Evolution 2018/2019	
				En tonnes	En %
OMr (Ordures Ménagères résiduelles)	4 422	4 458	267,09	+ 36	0.81 %
EM+JRM (Emballages ménagers + Journaux/Revues/magazines)	600	634	37,98	+ 34	5.6 %
Verre	690	596	35,71	- 94	- 13.62 %

L'évolution des tonnages pour chaque flux de déchet depuis 2014 est la suivante :

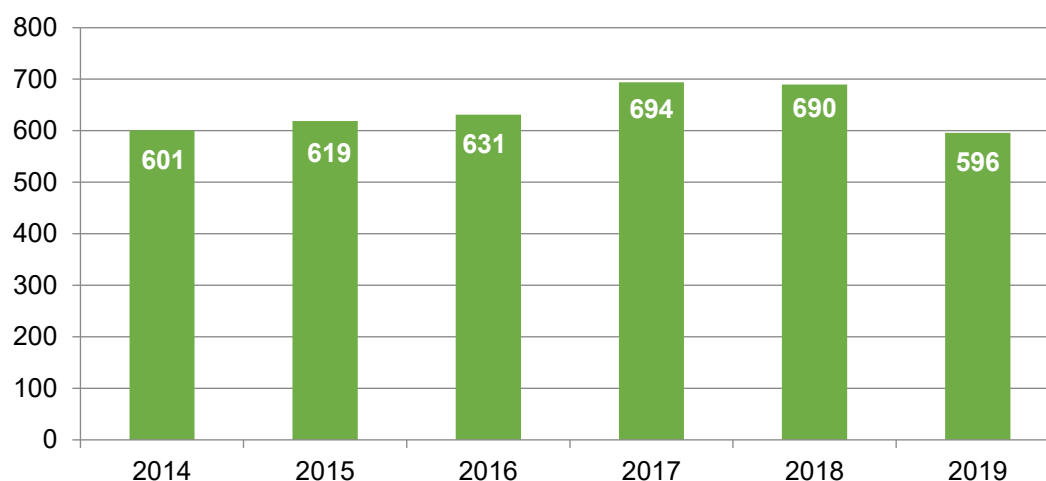
Comparatif des tonnages d'ordures ménagères entre 2014 et 2019 (en tonnes)



Comparatif des tonnages des EM + JMR entre 2014 et 2019 (en tonnes)



Comparatif des tonnages de verre entre 2014 et 2019 (en tonnes)



Depuis mai 2011, la communauté de communes Terre d'Auge a signé une convention avec l'ASTA (Association de Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents) pour la collecte du textile sur le territoire. Le tableau ci-dessous indique les évolutions de tonnages collectés dans les différentes colonnes mises en place sur la collectivité entre 2018 et 2019 :

Tonnages de textile collectés en 2018	Tonnages de textile collectés en 2019	Evolution 2018/2019
70,24	82.337	17.23 %

Le textile ainsi collecté est d'abord trié, puis en fonction de son état, réutilisé ou recyclé (valorisation matière).

Les données techniques sur les 10 communes intégrées au 01/01/2018 seront indiquées au rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

Tonnages collectés en déchetteries

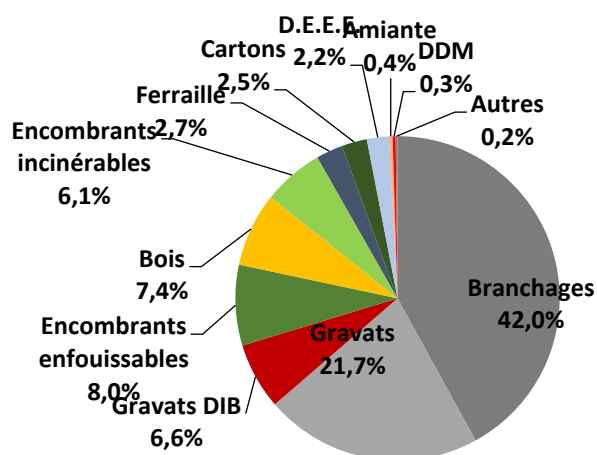
Déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque

Dans le tableau suivant, sont indiqués les tonnages collectés à la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque :

Flux	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Ratio 2019 kg/an/hab (pop mun.)	Evolution 2018 / 2019	
				En tonnage	En %
Déchets verts	4 844,72	5145,08	296,10	300,36	6,2%
Gravats	2 782,43	2652,24	152,64	-130,19	-4,7%
DIB	900,10	814,12	46,85	-85,98	-9,6%
Encombrants enfouissables	1 323,48	984,30	56,65	-339,18	-25,6%
Bois	890	903,28	51,98	13,28	1,5%
Encombrants incinérables	595,80	741,62	42,68	145,82	24,5%
Ferraille	310,42	325,42	18,73	15,00	4,8%
Cartons	227,25	310,09	17,85	82,84	36,5%
D.E.E.E.	234,76	268,98	15,48	34,22	14,6%
Amiante	64,32	43,62	2,51	-20,70	-32,2%
DDM	29,25	36,99	2,13	7,74	26,5%
Autres	12,11	22,89	1,32	10,78	89,00%
	12 214,64	12 248,63	704,92	33,99	0,3%

La répartition en pourcentage des tonnages collectés sur la déchetterie Terre d'Auge à Pont-l'Evêque en 2019 est indiquée ci-dessous :

Répartition des tonnages collectés dans la déchetterie de Pont L'Evêque en 2019

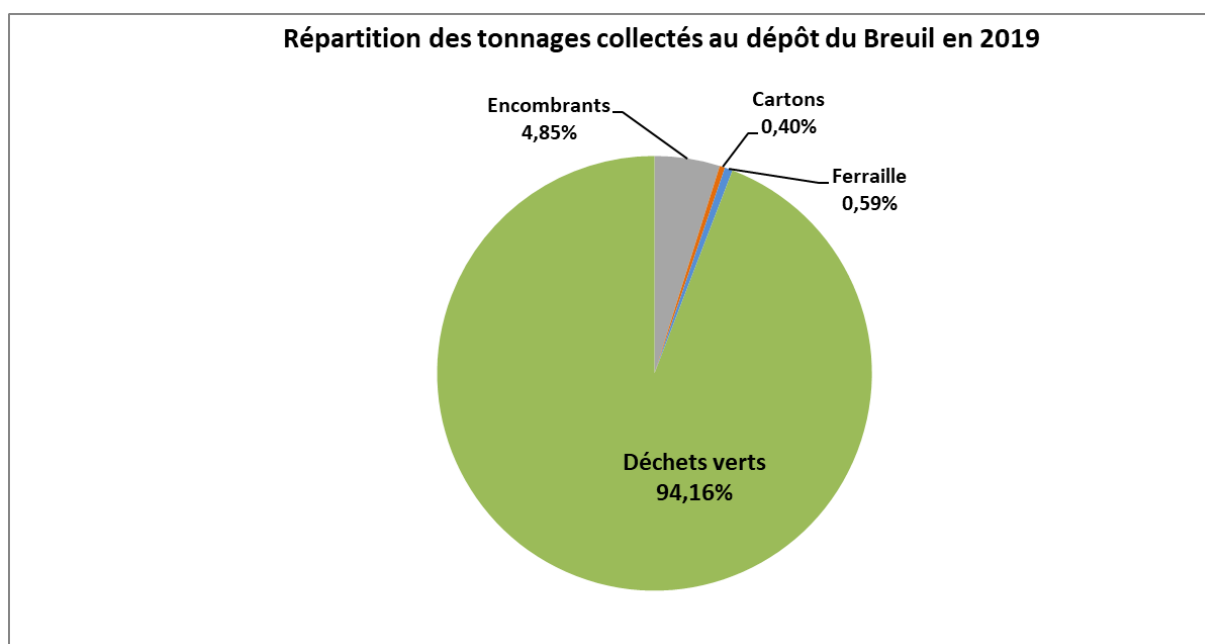


Dépôt Terre d'Auge au Breuil en Auge

Le dépôt Terre d'Auge au Breuil en Auge accueille 4 types de déchets : les cartons, les déchets verts, la ferraille et les encombrants :

Flux	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Ratio 2019 kg/an/hab (population municipale)	Evolution 2018 / 2019	
				En tonnes	En %
Encombrants	20,84	23,40	1,40	2,56	12,28%
Cartons	4,92	1,92	0,12	-3	-60,98%
Ferraille	5,08	2,84	0,17	-2,24	-44,09%
Déchets verts	133,96	453,82	27,19	319,86	238,77%
TOTAL	164,80	481,98	28,88	317,18	192,46%

Les tonnages collectés sur le dépôt Terre d'Auge au Breuil en Auge sont ainsi répartis :



Indice de réduction des quantités de déchets

Les indices de réduction des tonnages en 2019, base 100 en 2010, sont indiqués dans le tableau suivant :

	Tonnages 2010	Tonnages 2019	Indice de réduction
Ordures ménagères + emballages ménagers valorisables	5 786	5 688	98,3%
Déchets ménagers et assimilés	12 839	17 936,63	139,7%
Déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage	1 330	984,30	74,01%

Filières de traitement des déchets collectés en déchetteries

 PELOUSE  TAILLES	Les tontes et les branchages, dit déchets verts, sont orientés vers une plateforme de compostage, située à La Folletière-Abenon (14), exploitée par ATOUT COMPOST, avant épandage agricole.
---	--

 BOIS	Le bois est orienté vers une plateforme de broyage, situé à Honfleur (14) et exploité par BOA. Le bois est broyé puis valorisé en chaufferie industrielle à UPM Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76). Depuis le 15 novembre 2019, le bois est envoyé chez Collecti'vert à Ste-Marie-des-Champs (76), puis utilisé comme matière première par LINEX (Allouville-Bellefosse, 76) pour la production de panneaux de particules.
 FERRAILLE	Les déchets métalliques sont orientés vers la plateforme de tri située à Rocquancourt (14), exploitée par GDE. Après séparation des métaux ferreux, non ferreux, et des indésirables, la ferraille est ensuite broyée puis évacuée dans des aciéries où elle est fondue pour redonner un nouvel acier. Depuis le 1^{er} avril 2019, les déchets sont transférés sur le site exploité par PASSENAUD à Hermival les Vaux (14).
 PETITS APPAREILS MÉNAGERS  ÉCRANS  RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS  GROS ÉLECTROMÉNAGER	ECOSYSTEMES est l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE). Ils sont séparés en 4 catégories : • Gros Electroménagers Hors Froid traités à Aniche (59) par GALLOO • Gros Electroménagers Froids traités à Bruyères sur Oise (95) par REFINAL INDUSTRIES • Ecrans à Vernouillet (28) par GALLOO • Petits Appareils en Mélange à Gonesse (95) par VEOLIA-TRIADE Ces déchets sont triés, démantelés, dépollués, et les matériaux (plastiques, métaux) sont récupérés pour être valorisés.
 AMIANTE / CIMENT	L'amiante lié à des matériaux inertes, conditionné en big bag, est orienté vers l'Installation de Stockage des Déchets Inertes à BILLY VALNOR (14 Valambray).
 BATTERIES	Les batteries sont acheminées à BLAINVILLE SUR ORNE (14), sur le site de Madeline. Elles sont broyées et l'acide est neutralisé. Les matières secondaires produites à partir des batteries (eau, plomb, plastique...) sont réutilisées en interne (alimentation d'une serre tropicale) ou vendues dans les industries appropriées.
 CARTOUCHES ENCRE Et capsules « Nespresso »	Les cartouches d'encre sont orientées sur une plateforme de regroupement à la Chevrolière (44), par LVL. Les cartouches en bon état sont reconditionnées et remises sur le marché. Les défectueuses sont démantelées pour récupérer les matériaux ou incinérées. Les capsules « Nespresso » sont broyées afin de séparer l'aluminium et le marc de café à Rungis (94), par COVED. L'aluminium est réutilisé en industrie et le marc de café est composté.

 TOUT-VENANT	Les encombrants sont séparés en deux flux : • Les encombrants dits « incinérables » sont orientés vers le centre de valorisation énergétique Ecostu'Air à Saint Jean de Folleville (76), exploité par OREADE pour le SEVEDE. • Les encombrants dits « enfouissables » sont acheminés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux à Billy (14) exploitée par VALNOR.
 CARTONS	Les cartons sont d'abord orientés vers une plateforme de tri à Hermival les Vaux (14), exploitée par PASSENAUD, avant d'être pressés en balles à la FLECHE (72). Les cartons sont ensuite transformés en pâte cellulosique, puis après séchage, ils deviennent de nouveaux emballages.
 GRAVATS/INERTES	Les gravats/inertes sont acheminés sur le site de la société PIEDNOIR à BLANGY LE CHATEAU (14).
 DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	Les DDM sont orientés vers la plateforme de pré-traitement, tri, transit de BLAINVILLE SUR ORNE (14), sur le site exploité par Yves MADELINE. Les traitements sont différents selon le type de déchets.
 LAMPES	Les lampes sont regroupées sur une plateforme à Saint Gilles (35) par SODICOME avant envoi vers les centres de recyclage. Elles sont broyées (ou brisées) dans une enceinte confinée. Après séparation des différents matériaux, les matières premières secondaires (verre, plastiques,...) sont réintroduites dans la fabrication de nouveaux produits (tubes fluorescents,...)
 PILES ET ACCUMULATEURS	Les piles et accumulateurs sont regroupés à Javené (35), chez CHIMIREC. Après être broyés, les matériaux sont séparés par 2 méthodes différentes en fonction des caractéristiques des piles. Le traitement se fait soit par voie thermique, soit par voie chimique. Les métaux récupérés sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable,...

 	L'huile végétale est regroupée sur la plateforme de BLAINVILLE SUR ORNE (14), par la société Yves MADELINE Elle est ensuite valorisée en bio-carburant ou combustible par MJR Négoce (76) L'huile de vidange est régénérée à Lillebonne (76) par ECO HUILE.
--	---

Toutes les informations relatives à la déchetterie de Cambremer, dont dépendent les 10 communes gérées par convention par Lisieux Normandie Agglomération, seront mentionnées dans leur rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

Localisation, capacité et exploitants des unités de traitement

Le tableau ci-dessous référence certains lieux de traitement avec leurs capacités :

	Lieu de traitement	Exploitant	Type de traitement	Capacité
Ordures ménagères	Saint Jean de Folleville (14)	OREADE	Incinération (valorisation énergétique)	207 500 T/an Performance énergétique : 96%
Emballages ménagers	Le Havre (76)	VEOLIA	Centre de tri	42 000 T/an
Encombrants	Billy (14)	VEOLIA	Enfouissement	80 000 T/an
	Saint Jean de Folleville (14)	OREADE	Incinération (valorisation énergétique)	207 500 T/an Performance énergétique : 96%
Bois	Honfleur (14)	BOA	Installation de transit Installation de traitement	15 000 m3 200 T/jour
Déchets verts	La Folletière – Abenon (14)	ATOUT COMPOST	Compostage puis épandage agricole	10 000 T/an
Ferraille	Hermival les Vaux	PASSENAUD	Valorisation matière	
Amiante	Billy (14)	VEOLIA	Enfouissement	80 000 T/an

Tri des emballages

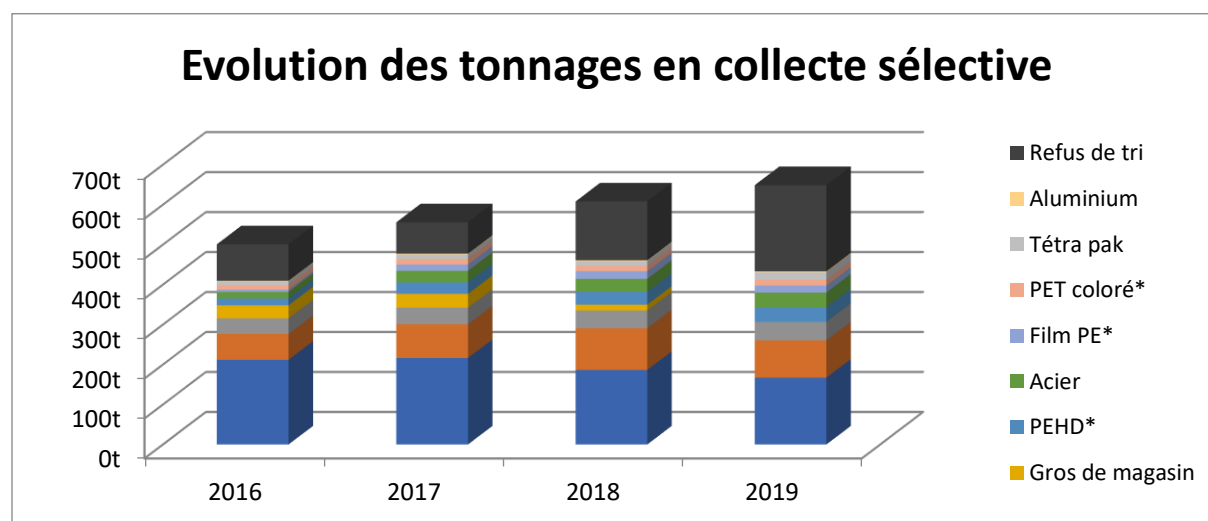
En 2019, le centre de tri a séparé environ 600t de déchets issus de la collecte sélective.

Le tableau suivant présente les tonnages de déchets issus de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de la communauté de communes Terre d'Auge pris en charge par le centre de tri en 2018 et 2019.

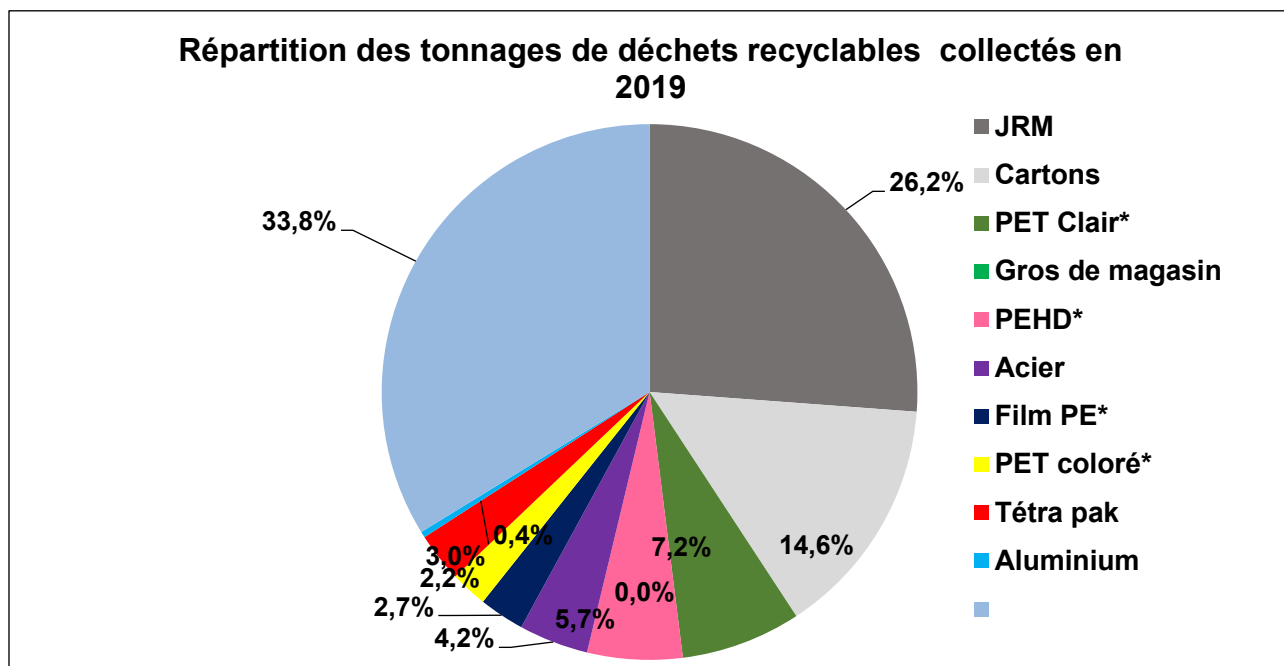
Les données des 10 communes seront intégrées dans le rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution 2018/2019	
			En tonnes	En %
JRM	186,42	167,23	-19,19	-10%
Cartons	104,35	93,24	-11,11	-11%
PET Clair	44,43	46,27	1,84	4%
Gros de magasin	14,61	0	-14,61	-100%
PEHD	32,26	36,69	4,43	14%
Acier	24,59	26,81	2,22	9%
Film PE	18,97	17,48	-1,49	-8%
PET coloré	13,46	14,20	0,74	5%
Briques alimentaires	12,11	19,01	6,90	57%
Aluminium	1,87	2,30	0,43	23%
Refus de tri	147,26	215,65	68,39	46%
TOTAUX	600,33	638,88	38,55	6%

Sur une durée plus longue, on observe une hausse régulière des tonnages de déchets recyclables collectés, comme le montre le graphique suivant :

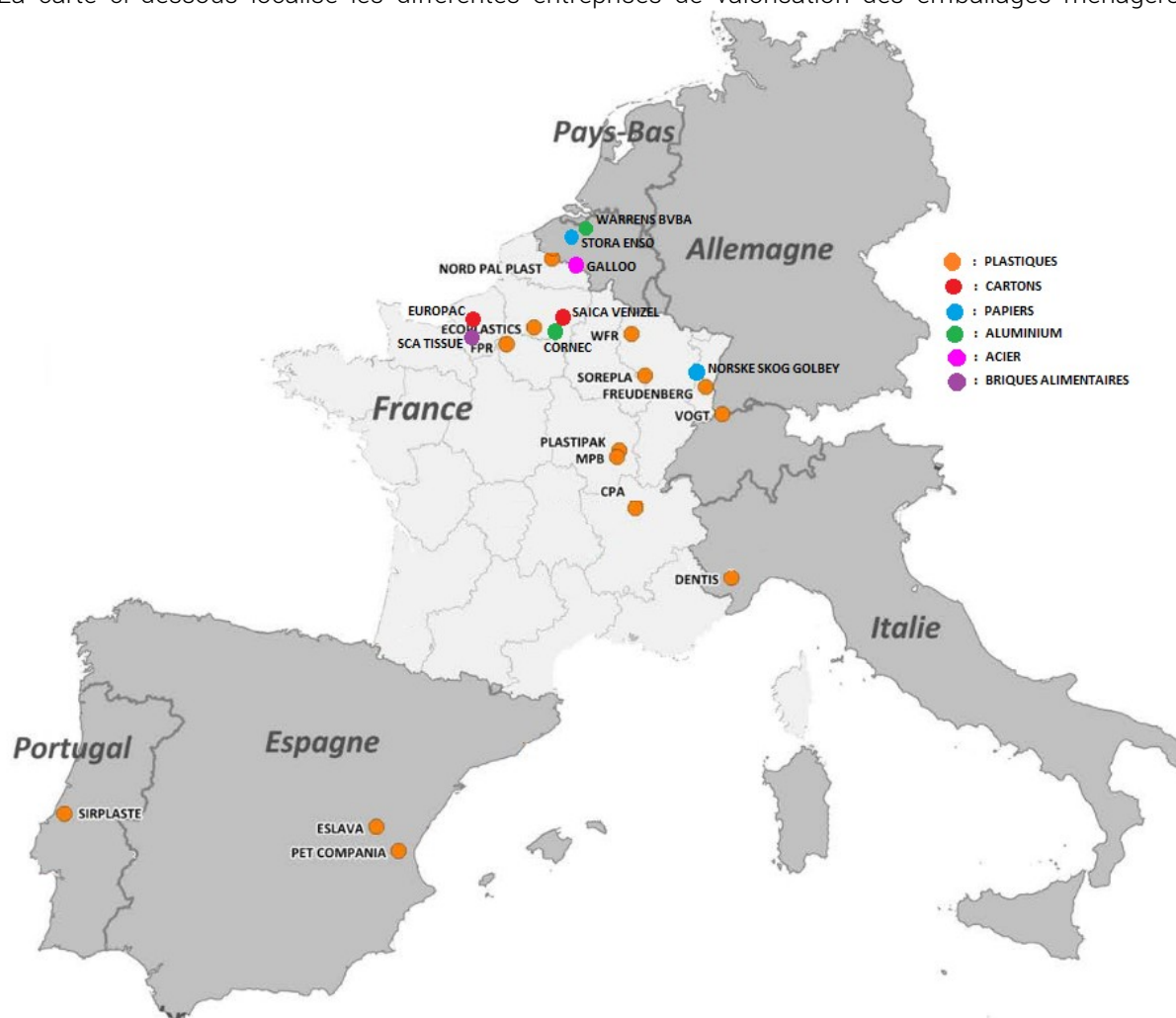


Les matières recyclables issues des déchets de la collecte sélective se répartissent de la manière suivante :

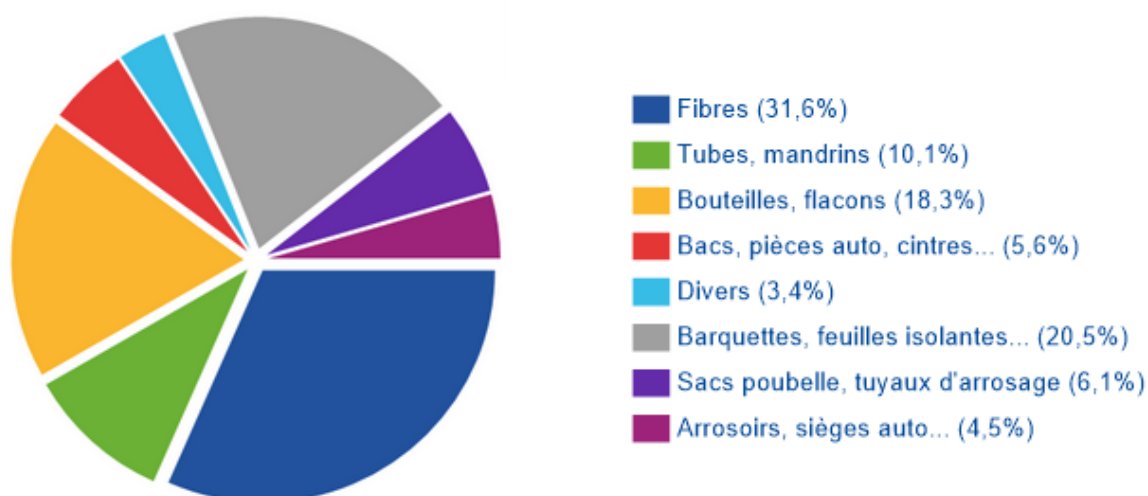


Valorisation des emballages ménagers

La carte ci-dessous localise les différentes entreprises de valorisation des emballages ménagers :



- 82 % des emballages plastiques sont recyclés en France. Les emballages ménagers en plastique sont lavés, séchés, puis réduits en fibres et sont régénérés en produits suivant :



- Les emballages en acier sont triés, puis compactés en paquets. Expédié vers des aciéries, l'acier sert à la fabrication de bobines, de fil...

- Les emballages en aluminium sont triés puis compactés en balles, ils sont ensuite acheminés vers des recycleurs pour produire des alliages.
- Les cartons sont acheminés vers une papeterie où ils sont transformés en pâte cellulosique. Après séchage, les fibres ainsi obtenues sont transformées en feuilles de papier ou de carton.
- Les briques alimentaires sont envoyées vers des papeteries. Comme il s'agit d'emballages composites, les différents éléments qui les composent sont séparés.
- Les papiers (journaux/revues/magazines) sont transformés en pâte à papier. Cette pâte désencrée, égouttée puis séchée, est ensuite enroulée en bobines.
- Le verre est acheminé chez le recycleur où il est débarrassé de ses impuretés. Il est ensuite broyé pour devenir du calcin qui servira à la production de nouveaux emballages en verre.

Dans le cadre du barème F (2018-2023) de CITEO, les repreneurs des matériaux triés sont :

	Repreneur	Tonnages livrés en 2019
Pour les plastiques	Valorplast (option filière)	119.278
Pour le verre	OI-Manufacturing (option filière)	794.12
Pour l'aluminium	Véolia Propreté (option fédération)	2.3
Pour l'acier		26.81
Pour les cartons		93.24
Pour les briques alimentaires		19.01
Pour les gros de magasin		0
Pour les papiers		167.23

Les refus de tri sont acheminés à l'usine d'incinération du SEVEDE.

Traitement des ordures ménagères résiduelles

Dans le tableau ci-dessous sont indiqués les tonnages annuels depuis 2014 (y compris les refus de tri dès 2013, et les encombrants incinérables de la déchetterie Terre d'Auge à Pont-l'Evêque à partir de 2016), par le centre de valorisation énergétique des déchets de l'estuaire « Ecostu'air » :

Année	Tonnages incinérés	Evolution par rapport à l'année précédente
2014	4 613	- 1,68 %
2015	4 731	+ 2,56 %
2016	5 066	+ 7,08 %
2017	5 089	+ 0,46 %
2018	5 187	+ 1,92 %
2019	5 389	+ 3,89%

Prévention et réduction de l'impact de la gestion des déchets

Afin de réduire l'impact de la gestion des déchets du territoire, la communauté de communes a engagé ou poursuivi plusieurs actions sur l'année 2019 :

- Vente de composteurs (41 composteurs vendus en 2019)
- Participation aux Olympiades avec tenu d'un stand sur le tri des déchets sous forme d'un jeu du bérêt
- Mise en place d'animations scolaires sur la production, le tri et la valorisation des déchets
- Tenu d'un stand sur le marché de Pont-l'Evêque durant l'été 2019 : distribution de sacs jaunes et de mémo-tri, rappel des consignes, réponses aux questions des habitants, ...

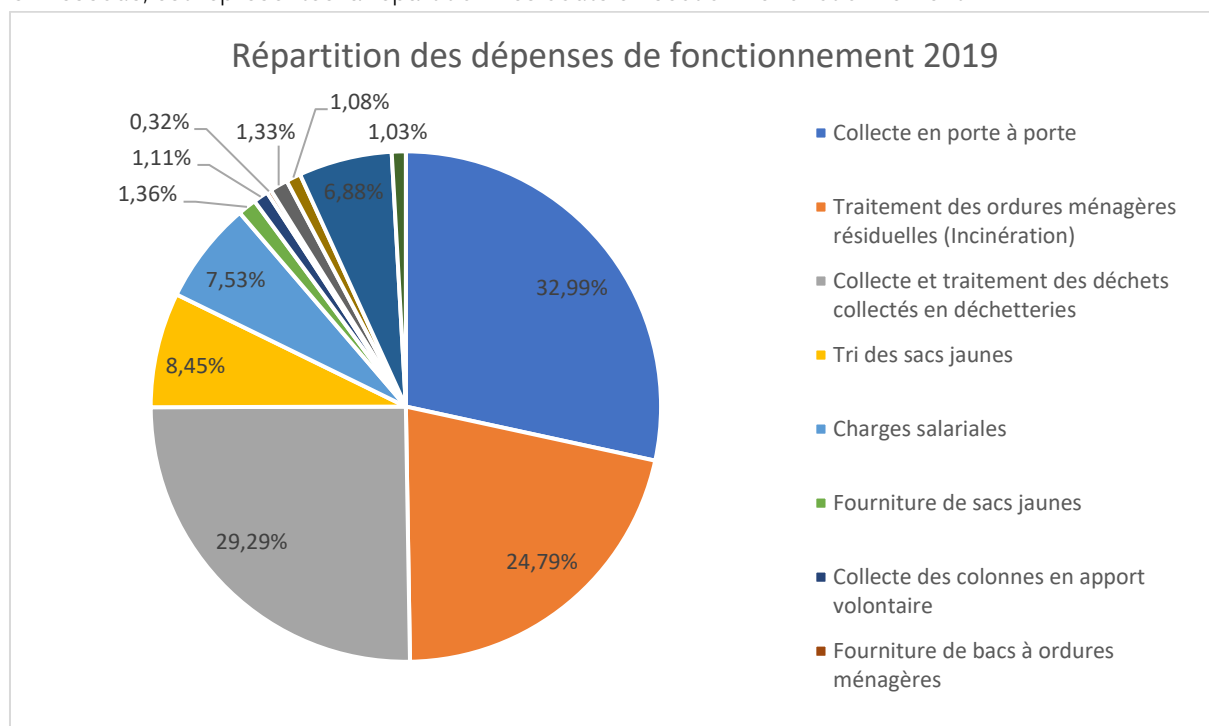
INDICATEURS FINANCIERS

Dépenses réalisées en 2019

Dépenses en section de fonctionnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	Coût TTC
Collecte en porte à porte	798 842,44 €
Traitement des ordures ménagères résiduelles (Incinération)	600 298,80 €
Tri des sacs jaunes	204 732,40 €
Charges salariales	72 223,78 €
Fourniture de sacs jaunes	32 965,20 €
Fourniture de bacs à ordures ménagères	7 861,68 €
Collecte des colonnes à verre et lavage	26 788,88 €
Fourniture de composteurs	1 540,80 €
Communication	4 421,20 €
Remboursement TEOM nouvelles communes (Lisieux agglo)	166 494,00 €
Divers (Affranchissement, entretien véhicule, bus, carburant, fournitures administratives,...)	2 431,55 €
TOTAL	1 918 600,73 €
Déchetterie de Pont l'Evêque	Coût TTC
Collecte et traitement des encombrants	146 273,83 €
Collecte et traitement des déchets verts	242 398,43 €
Collecte et traitement des gravats	106 105,83 €
Collecte et traitement de l'amiante	36 854,15 €
Collecte et traitement des DIB + déclassement amiante	63 658,21 €
Charges salariales	101 980,66 €
Collecte et traitement du bois	61 746,23 €
Collecte et traitement des cartons	16 757,49 €
Collecte et traitement des DDS	23 636,72 €
Location compacteur	26 059,32 €
Divers (Vêtements de travail, carburant, eau, électricité, téléphone, annonces, honoraires,...)	7 365,44 €
Frais liés aux travaux divers sur site et communication	2 793,34 €
Maintenance et réparation des consoles de contrôles d'accès	2 495,88 €
TOTAL	838 125,53 €
Déchetterie du Breuil en Auge	Coût TTC
Collecte et traitement des déchets verts	9 329,13 €
Charges salariales	8 032,12 €
Collecte et traitement des encombrants	2 065,38 €
Divers (Amortissement, vêtements de travail, vérification extincteurs)	3 383,93 €
Collecte et traitement des cartons	536,00 €
TOTAL	23 346,56 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Coût TTC
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	1 918 600,73 €
Déchetterie de Pont l'Evêque	838 125,53 €
Déchetterie du Breuil en Auge	23 346,56 €
Charges rattachées	-392 883,63 €
Dotations amortissements	24 964,67 €
Publicités marchés	8 168,70 €
Titres annulés	812,59 €
Adhésion Biomasse Normandie	114,00 €
Informatique	219,00 €
TOTAL	2 421 468,15 €

Ci-dessous, est représentée la répartition des coûts en section de fonctionnement :



Dépenses en section d'investissement

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Coût TTC
Travaux de terrassement, fourniture et pose des colonnes enterrées pour le verre	31 250,00 €
Etudes	2 160,00 €
Amortissement subventions	10 235,00 €
Console et cartes de déchetterie	2 760,00 €
Bacs de regroupement	5 386,92 €
Participation Normantri	24 506,00 €
TOTAL	76 297,92 €

Recettes réalisées en 2019

Recettes en section de fonctionnement

La communauté de communes fonctionne en fiscalité directe, c'est à dire qu'elle détermine un produit attendu et vote un taux. Les services fiscaux prélèvent la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) auprès des contribuables en appliquant le taux voté sur le foncier bâti des bâtiments redevables.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux TEOM	12.50 %	12.50 %	13.00 %	13.00 %	13.00 %	13.00 %

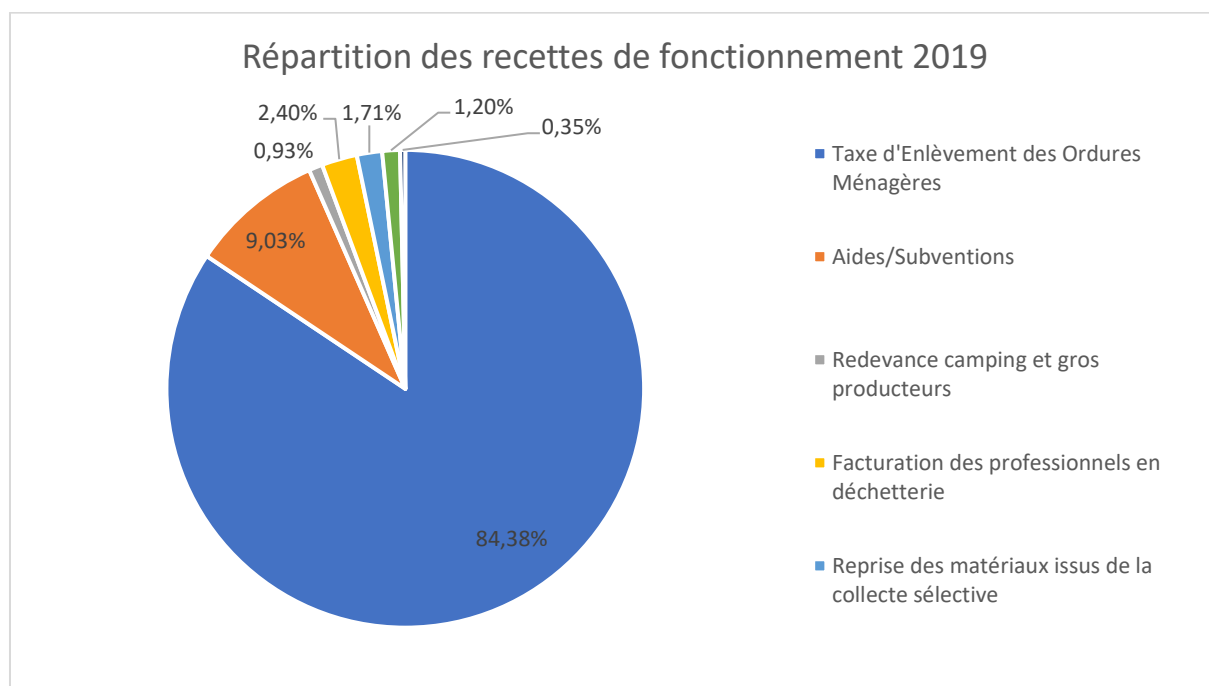
Les taux TEOM sont alors calculés en fonction des bases d'imposition selon la formule suivante :

$$\text{TEOM perçue} = \text{Bases d'imposition} \times \text{Taux de TEOM}$$

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Coût TTC
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 252 390,00 €
Aides CITEO	208 272,79 €
Facturation des apports professionnels en déchetteries	64 030,02 €
Reprise du bois, du carton et de la ferraille des déchetteries	32 060,44 €
Reprise des matériaux triés issus de la collecte sélective	45 649,57 €
Redevance campings	24 829,50 €
Soutien Eco-mobilier	14 097,23 €
Soutien OCAD3E	18 007,42 €
Amortissement subventions	10 235,00 €
recettes rattachées	-5 795,12 €
Ventes des bacs à ordures ménagères et composteurs	4 681,00 €
Soutien EcoDDS pour les déchets dangereux	706,22 €
Factures annulées	191,82 €
TOTAL	2 669 355,89 €

* Par application de l'article L2333-77 du code des collectivités territoriales, les terrains de camping ou aménagés pour le stationnement des caravanes sont soumis à une redevance annuelle par emplacement pour l'enlèvement des déchets ménagers.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des recettes de fonctionnement en 2019 :



Recettes en section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Coût TTC
Amortissements	24 964,67 €
Affectation du résultat 2017	27 009,66 €
FCTVA	3 629,90 €
Participations communes travaux colonnes enterrées	6 750,00 €
TOTAL	62 354,23 €

Coût aidé

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

	Coût aidé HT (coûts complets – recettes industrielles, les soutiens et les aides)	Ordures ménagères	Emballages ménagers valorisables	Déchets de déchetteries
2019	par tonne	233,11 €	217,94 €	48,38 €
	par habitant	62,26 €	16,06 €	36,90 €
2018	par tonne	223,17 €	136,94 €	44,84 €
	par habitant	56,79 €	10,17 €	31,43 €
2017	par tonne	189,24 €	251,44 €	37,38 €
	par habitant	50,33 €	18,74 €	27,50 €

Coût complet par étapes techniques

Pour chaque flux de déchets, sont présentés ci-après des tableaux récapitulatifs des coûts détaillés en

Emballages ménagers valorisables	Coût HT	Coût HT / Tonne	Coût HT / hab
Collecte en porte à porte	246 914,94 €	389,46 €	14,79 €
Tri des sacs jaunes	186 120,36 €	293,57 €	11,15 €
Charges salariales	36 111,89 €	29,36 €	2,16 €
Fourniture de sacs jaunes	27 471,00 €	43,33 €	1,65 €
Collecte des colonnes à verre et lavage	24 353,53 €	40,86 €	1,46 €
Amortissements		0,00 €	0,00 €
Divers (Affranchissement, entretien véhicule, bus, carburant, fou	1 013,15 €	0,82 €	0,06 €
Coût complet	521 984,86 €	424,38 €	31,27 €

fonction des services (collecte, traitement...).

Ordures ménagères	Coût HT	Coût HT / Tonne	Coût HT / hab
Collecte en porte à porte	479 305,46 €	107,52 €	28,72 €
Traitement des ordures ménagères résiduelles (Incinération)	545 726,18 €	122,42 €	32,70 €
Charges salariales	36 111,89 €	8,10 €	2,16 €
Fourniture de bacs à ordures ménagères	6 551,40 €	1,47 €	0,39 €
Divers (Affranchissement, entretien véhicule, bus, carburant, fou	1 013,15 €	0,23 €	0,06 €
Coût complet	1 068 708,08 €	239,73 €	64,03 €

Déchetterie de Pont l'Evêque	Coût HT	Coût HT / Tonne	Coût HT / hab
Collecte et traitement des encombrants	132 976,21 €	77,05 €	7,97 €
Collecte et traitement des déchets verts	220 362,21 €	42,83 €	13,20 €
Collecte et traitement des gravats	96 459,85 €	36,37 €	5,78 €
Collecte et traitement de l'amiante	33 503,77 €	768,08 €	2,01 €
Collecte et traitement des DIB + déclassement amiante	57 871,10 €	71,08 €	3,47 €
Charges salariales	101 980,66 €	8,33 €	6,11 €
Collecte et traitement du bois	56 132,94 €	62,14 €	3,36 €
Collecte et traitement des cartons	15 234,08 €	49,13 €	0,91 €
Collecte et traitement des DDS	19 697,27 €	532,50 €	1,18 €
Location compacteur	21 716,10 €	1,77 €	1,30 €
Divers (Vêtements de travail, carburant, eau, électricité, télépho	6 137,87 €	0,50 €	0,37 €
Frais liés aux travaux divers sur site et communication	2 793,34 €	0,23 €	0,17 €
Maintenance et réparation des consoles de contrôles d'accès	2 079,90 €	0,17 €	0,12 €
TOTAL	766 945,29 €	1 650,18 €	45,95 €

Déchetterie du Breuil en Auge	Coût HT	Coût HT / Tonne	Coût HT / hab
Collecte et traitement des déchets verts	8 481,03 €	18,69 €	0,51 €
Charges salariales	8 032,12 €	16,66 €	0,48 €
Collecte et traitement des encombrants	1 877,62 €	80,24 €	0,11 €
Divers (Amortissement, vêtements de travail, vérification extincte	2 819,94 €	5,85 €	0,17 €
Collecte et traitement des cartons	487,27 €	253,79 €	0,03 €
TOTAL	21 697,98 €	375,23 €	1,30 €

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(En application de l'article D2224-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales)

01

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

p. 01

Données sur le SPANC

p. 01

Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif

02

LES MISSIONS DU SPANC

p. 02

Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

p. 03

Contrôle de conception et d'implantation

p. 03

Contrôle d'exécution des travaux

04

INDICATEURS TECHNIQUES

p. 04

Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

p. 06

Contrôles des installations neuves et réhabilitations

p. 08

Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

p. 08

Evolution du nombre de contrôles

p. 09

Indicateurs de performance

10

4. INDICATEURS FINANCIERS

p. 10

Dépenses et recettes de fonctionnement en 2019

p. 10

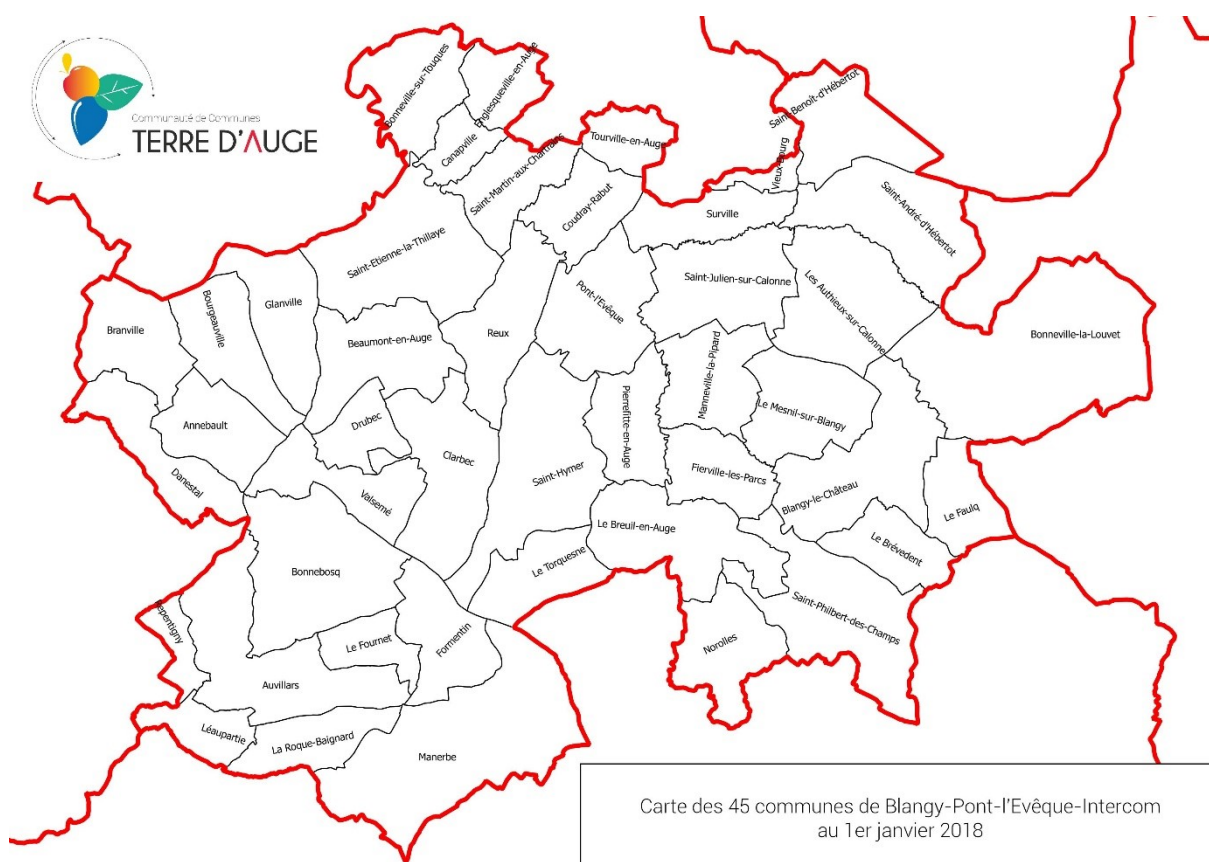
Dépenses et recettes d'investissement en 2019

Caractéristiques techniques du service

Données sur le SPANC

La loi du 3 janvier 1992 dite "loi sur l'eau" oblige les collectivités à effectuer le contrôle des installations d'assainissement non collectif de toutes les habitations existantes et en projet sur leur territoire. Cette loi a été renforcée par la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 en apportant de nombreuses précisions sur la réalisation de ce contrôle.

Pour répondre à cette obligation, Blangy Pont l'Evêque Intercom a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le 1er janvier 2006. Ce service intervient sur les 45 communes adhérentes à la Communauté de Communes en 2018. Ce territoire compte 19 916 habitants (INSEE 2013) et environ 6 500 installations d'assainissement non collectif.



Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif. Il permet donc de définir quelles missions (obligatoires et/ou facultatives) sont exercées par le SPANC. Pour chaque mission mise en œuvre, des points sont attribués, comme défini dans les tableaux ci-dessous. Le résultat est compris entre 0 et 140.

Les éléments indiqués au point B sont pris en compte si la somme des éléments indiqués au point A atteint 100.

A	Caractéristiques	Nombre de points à attribuer	Nombre de points attribués au SPANC
Eléments obligatoires pour la mise en place du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.	+20	+20
	Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération.	+20	+20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans.	+30	+30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	+30	+30
	TOTAL	+ 100	+100

B	Caractéristiques	Nombre de points à attribuer	Nombre de points attribués au SPANC
Eléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	+10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	+20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	+10	0
	TOTAL	+40	0

Pour l'année 2018, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de $A + B = 100$ sur 140, le service exerçant les missions obligatoires qui lui incombent mais pas les missions facultatives.

Les missions du SPANC

Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

Le SPANC réalise sur son territoire une étude diagnostique des installations d'assainissement non collectif existantes. Cette étude a pour objectif de vérifier le fonctionnement de chaque installation.

Ce contrôle est basé sur les critères d'évaluation précisées dans l'annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012, relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, précisant les points engendrant une non-conformité, parmi ceux-là :

- L'absence d'installation
- Une installation incomplète et/ou inaccessible
- Une installation significativement sous-dimensionnée
- Un risque de contact humain avec les eaux usées
- Un défaut de fermeture

Chaque visite donne lieu à la rédaction d'un rapport détaillé, indiquant les caractéristiques de l'installation, les conclusions du contrôle avec notamment des recommandations pour un meilleur fonctionnement de l'installation et les conseils d'entretien. Ce compte rendu est ensuite transmis au propriétaire de l'habitation.

Contrôle de conception et d'implantation

Ce contrôle est réalisé à l'occasion d'une demande de permis de construire (PC), d'une déclaration préalable (DP) ou d'un projet de réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Il a pour but de vérifier que le projet est conforme à l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

Lors de la réception d'un dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif, une vérification du caractère complet du dossier est effectuée. Les différents documents joints au dossier (étude de sol, plan de masse, plan en coupe...) sont analysés. Ainsi, sont vérifiés les distances réglementaires, l'implantation des dispositifs d'assainissement et d'eaux pluviales, le dimensionnement de la filière, etc. Le cas échéant, des modifications ou informations peuvent être demandées.

Un avis technique sur le dossier est apporté par le SPANC avant d'être transmis au propriétaire et en mairie.

Contrôle d'exécution des travaux

Il consiste à réaliser une visite sur le terrain afin de contrôler la mise en place de la filière d'assainissement. Ainsi, l'implantation du dispositif, la nature des matériaux, les pentes... sont vérifiées conformément au DTU 64-1, révisé en mars 2007, puis en août 2013. Pour chaque type de filière d'assainissement individuel, le contrôle du dispositif est réalisé avant remblaiement.

Cependant, il est fréquemment utile de demander des photos au terrassier lorsque des modifications sont demandées ou lorsque des éléments de la filière sont manquants lors de la visite (notamment la mise en place de l'extracteur sur la ventilation d'extraction des gaz de la fosse).

Suite à ce contrôle, un certificat est émis et envoyé au propriétaire.

Indicateurs techniques

Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

En 2019, 293 installations d'assainissement non collectif existantes ont été contrôlées.

Sur ces 293 contrôles réalisés, 285 ont été effectués dans le cadre d'une vente immobilière, ce qui représente 97% des visites.

Contrôles réalisés dans le cadre d'une vente immobilière

Diagnostics vente 2019	Conclusion					
Communes	F1 Pas de défaut	F2 Installation acceptable avec recommandations	F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	F5 Installation non conforme	F6 Absence d'installation	Total général
ANNEBAULT	1			3		4
AUVILLARS	1	1	1	3		6
BEAUMONT-EN-AUGE		2		5		7
BLANGY-LE-CHATEAU		1		6	1	8
BONNEBOSQ		1	1	7	1	10
BONNEVILLE-LA-LOUVET	2	2	2	11	1	18
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES				4	2	6
BOURGEAUVILLE		2		6		8
BRANVILLE	1	2	1			4
CANAPVILLE	1	1		1		3
CLARBEC	1	2	1	1		5
DANESTAL	5		2	5	1	13
DRUBEC	1					1
ENGLESQUEVILLE-EN-AUGE			1			1
FIERVILLE-LES-PARCS				2		2
FORMENTIN		1	1	3		5
GLANVILLE	1	1		10	1	13
LA ROQUE-BAIGNARD				3		3
LE BREUIL-EN-AUGE				6	1	7
LE BREVEDENT				2		2
LE FAULQ		1		3	1	5
LE FOURNET				1		1
LE MESNIL-SUR-BLANGY	1		3	7	2	13
LE TORQUESNE	1	3	1	3	2	10
LEAUPARTIE			1	1		2
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE			1	5		6
MANERBE	2	1		6		9
MANNEVILLE-LA-PIPARD		1	3	5	2	11
NOROLLES				1		1

PIERREFITTE-EN-AUGE		2		3		5
PONT-L'EVEQUE	1			1	1	3
REPENTIGNY				1		1
REUX				2		2
SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT		1	2	7		10
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	1	2		1		4
SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE		2	3	3	1	9
SAINT-HYMER	1			7		8
SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE				4		4
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	2	2	2	4		10
SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS	3	3		7	2	15
SURVILLE			2	7	2	11
TOURVILLE-EN-AUGE		1		2		3
VALSEME		1	4	10	1	16
Total général	26	36	32	169	22	285
Taux	9,12%	12,63%	11,23%	59,30%	7,72%	

Contrôles ponctuels hors vente immobilière réalisés

Des contrôles ponctuels, hors vente immobilière, peuvent être réalisés. Il peut s'agir de suspicion de pollution, d'un contrôle pour le montage d'un dossier de demande de subvention, d'une demande des communes.

<i>Diagnostics hors vente 2019</i>	<i>Conclusion</i>			
<i>Commune</i>	F1 Pas de défaut	F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	F5 Installation non conforme	Total général
ANNEBAULT		1		1
BONNEVILLE-LA-LOUVET	1			1
BOURGEAUVILLE		1		1
LE MESNIL-SUR-BLANGY		1		1
NOROLLES			1	1
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT		1		1
TOURVILLE-EN-AUGE		1		1
VALSEME		1		1
Total général	1	6	1	8

Contrôles des installations neuves et des réhabilitations

Le contrôle des installations neuves et des réhabilitations s'opère en deux étapes :

- Le contrôle de conception et d'implantation (CCI) permet de vérifier que le projet est conforme à la réglementation, sur la base d'une étude de définition de filière et des plans de masse et en coupe de l'installation projetée
- Une fois le chantier réalisé, et avant la fermeture des tranchées, le contrôle de bonne exécution des travaux (CBET) permet de s'assurer que la réalisation est conforme à la conception validée dans le CCI

Contrôles de conception et d'implantation :

<i>Contrôles de conception et d'implantation 2019</i>	<i>Type ctrl</i>
<i>Commune</i>	<i>CCI</i>
	3
ANNEBAULT	3
AUVILLARS	4
BEAUMONT-EN-AUGE	7
BLANGY-LE-CHATEAU	2
BONNEBOSQ	4
BONNEVILLE-LA-LOUVET	8
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES	8
BOURGEAUVILLE	7
BRANVILLE	11
CANAPVILLE	5
CLARBEC	5
DANESTAL	5
DRUBEC	2
FIERVILLE-LES-PARCS	10
FORMENTIN	2
GLANVILLE	5
LA ROQUE-BAIGNARD	2
LE BREUIL-EN-AUGE	3
LE BREVEDENT	3
LE FAULQ	3
LE FOURNET	2
LE MESNIL-SUR-BLANGY	3
LE TORQUESNE	9
LEAUPARTIE	1
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	2
MANERBE	7
MANNEVILLE-LA-PIPARD	2
PIERREFITTE-EN-AUGE	3
PONT-L'EVEQUE	2
REPENTIGNY	1

REUX	8
SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	1
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	14
SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE	14
SAINT-HYMER	4
SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE	7
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	10
SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS	1
SURVILLE	13
TOURVILLE-EN-AUGE	3
VALSEME	2
VIEUX-BOURG	1
Total général	212

Contrôles de bonne exécution des travaux :

<i>Commune</i>	Nombre de CBET 2019
AUVILLARS	2
BEAUMONT-EN-AUGE	1
BLANGY-LE-CHATEAU	1
BONNEBOSQ	3
BONNEVILLE-LA-LOUVET	15
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES	7
BRANVILLE	6
CANAPVILLE	7
CLARBEC	3
DANESTAL	3
DRUBEC	3
ENGLESQUEVILLE-EN-AUGE	3
FIERVILLE-LES-PARCS	1
FORMENTIN	1
GLANVILLE	3
LA ROQUE-BAIGNARD	1
LE BREVEDENT	4
LE FAULQ	3
LE FOURNET	2
LE MESNIL-SUR-BLANGY	3
LE TORQUESNE	13
LEAUPARTIE	1
MANERBE	6
MANNEVILLE-LA-PIPARD	5
NOROLLES	1

REUX	7
SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	2
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	7
SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE	6
SAINT-HYMER	7
SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE	4
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	3
SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS	1
SURVILLE	8
TOURVILLE-EN-AUGE	3
VALSEME	1
VIEUX-BOURG	1
Total général	148

Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

L'Agence de l'Eau Seine Normandie propose des subventions pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif dans le cadre de son 10ème programme d'intervention (2013-2018).

La mise en place de ces subventions est réalisée sous forme d'une opération groupée organisée par le SPANC, qui doit présenter au moins 15 dossiers par demande. Le taux d'aide est de 60%.

Grâce au SPANC en 2019, 10 réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif ont pu être subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

La subvention estimée est de 62 000 €.

Evolution du nombre de contrôles

Le tableau ci-dessous représente le nombre de diagnostics et de contrôles effectués chaque année depuis 2016 :

Evolution du nombre de contrôles annuels	2016	2017	2018	2019
Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes	262	546	378	293
Contrôle de conception et d'implantation	181	170	210	212
Contrôle de bonne exécution des travaux	87	54	110	148

Indicateurs de performance

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3) est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Evolution du taux de conformité annuel	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	3 584	3 857	4 004	4 365	4 744
Nombre total d'installations contrôlées	5 362	5 711	6 311	6 799	7 240
Taux de conformité	66.84%	67.54%	63.44%	64.20%	65.52%

Indicateurs financiers

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Dépenses et recettes de fonctionnement en 2019

La délibération du Conseil Communautaire n°CC-DEL-2018-058 du 12 avril 2018 a fixé le montant des redevances :

- Le diagnostic d'un système d'assainissement existant : 75 €
- Le diagnostic vente : 200 €
- Le contrôle de conception et d'implantation suivi du contrôle de bonne exécution des travaux :
 - Le contrôle de conception et d'implantation : 80 €
 - Suivi du contrôle de bonne exécution des travaux : 70 €

Dépenses de fonctionnement	2019
Type d'opération	Total
PRESTATION	42 356.40 €
PERSONNEL	26 078.06 €
MAINTENANCE INFORMATIQUE	992.09 €
ANNONCES MARCHES	362.35 €
AMORTISSEMENT 2019	239.68 €
NON VALEUR	225.00 €
Total général	70 253.58 €

Recettes de fonctionnement	2019
Type d'opération	Total
DV	63 000.00 €
CCI	16 560.00 €
CCI/CBET	13 650.00 €
AESN	12 000.00 €
CBF	6 975.00 €
CBET	4 620.00 €
TITRE ANNULE	-1 040.00 €
RECETTES RATATCHEES 2018	-28 960.00 €
Total général	86 805.00 €

Dépenses et recettes d'investissement en 2019

Dépenses d'investissement	2019
Type d'opération	Total
VERSEMENT SUBVENTION AESN PARTICULIERS	283 147.00 €
INFORMATIQUE	14 641.00 €
Total général	297 788.00 €

Recettes d'investissement	2019
Type d'opération	Total
SUBVENTION AESN PARTICULIERS	283 147.00 €
AMORTISSEMENT 2019	239.68 €
FCTVA	196.00 €
Total général	283 582.68 €

REUSSIR
ACCOMPLIR
PROGRESSER
CREER
ENSEMBLE



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

Communauté de Communes Terre d'Auge

9 rue de l'hippodrome
ZA la Croix Brisée
14130 Pont l'Évêque

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Tel : 02 31 65 04 75
Fax : 02 31 64 17 66
accueil@terredauge.fr



www.terredauge.fr



Communauté de Communes Terre d'Auge



@terredauge